

Madame, Monsieur,

Lors de l'inscription en mairie de votre enfant, vous nous avez indiqué une allergie alimentaire ou trouble spécifique.

Afin d'accompagner au mieux votre enfant, et d'estimer dans quelles conditions, nous pouvons l'accueillir, veuillez nous indiquer si la situation de votre enfant nécessite la mise en place :

1- PAI alimentaire (Panier repas et goûter à apporter obligatoire + traitement)

2- PAI troubles spécifiques (traitement)

Pour répondre à ces besoins, il convient que vous demandiez à votre médecin la mise en place d'un projet d'accueil individualisé (PAI). La famille fournira le panier-repas pour l'enfant en cas de trouble alimentaire ou le traitement médical approprié. Pour cela, vous devez impérativement : - Faire compléter un document par le médecin de votre enfant. –Et joindre l'ordonnance correspondant aux soins d'urgence. Ces documents devront être retournés à la mairie avec l'inscription complète. Il vous appartient de fournir la trousse d'urgence contenant les médicaments et de veiller à les renouveler au restaurant scolaire et accueil périscolaire si besoin

3- Une intolérance alimentaire ou trouble spécifique sans risque

Pour les enfants qui présentent une allergie ou trouble sans risque ne nécessitant aucun traitement médical ou surveillance, les parents ou la personne responsable de l'enfant déchargent le maire et le personnel communal de toute responsabilité en cas de problème liés à ces troubles intervenant durant les temps de cantine et périscolaire. A noter qu'aucun médicament ne sera administré aux enfants, avant, pendant ou après.

Si, au cours d'un repas, ou temps méridiens un enfant était subitement malade, toutes les mesures seraient prises immédiatement : avertissement des parents, de l'enseignant, du médecin et des secours si nécessaire

1-2 - <http://www.ac-lyon.fr/dsden01/cid122072/projets-accueil-individualises-pai.html>



**MAIRIE D'ATTIGNAT RESTAURANT SCOLAIRE**

**\*ATTESTATION ALLERGIE ALIMENTAIRE OU TROUBLE SPECIFIQUE**

NOM – PRENOM DE L'ENFANT : \_\_\_\_\_

ECOLE FREQUENTEE : \_\_\_\_\_

CLASSE : \_\_\_\_\_

NOM – PRENOM DU RESPONSABLE : \_\_\_\_\_

ADRESSE : \_\_\_\_\_

ADRESSE MAIL : \_\_\_\_\_

N° TEL : \_\_\_\_\_

PHOTO

Je soussigné, Mme, M, ..... Atteste que :

(Cocher la case correspondante)

**1** : L'enfant souffre d'une allergie alimentaire. Dans le cadre d'un PAI (protocole d'accueil individualisé), il doit apporter son panier repas et goûter dans un sac isotherme ou une glacière, ainsi que les éléments de son traitement.

**2** : L'enfant présente des troubles spécifiques (ex : Asthmes) nécessitant un traitement médical à prendre à la cantine en cas d'urgence. Dans le cadre d'un PAI, l'enfant peut fréquenter la cantine en y apportant les éléments de son traitement.

**3** : L'enfant présente une allergie alimentaire ou trouble spécifique ne nécessitant aucun traitement médical à prendre à la cantine. Dans ce cas, les parents ou la personne responsable de l'enfant déchargent le Maire et le personnel communal de toute responsabilité en cas de problèmes liés à ces troubles intervenant durant les horaires de la cantine.

Reconnaiss avoir été informé(e) des conditions d'accueil de l'enfant en découlant.

- Atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur du fonctionnement de la cantine Voir site internet « attignat.fr »

Afin d'identifier facilement votre enfant, merci de nous faire parvenir une photo d'identité

**Document à retourner en mairie**

Le ..... Signature des parents :